

Les responsabilités municipales et la gestion de l'eau par bassin versant

Jean-Maurice Latulippe, avocat
Directeur général
Fédération Québécoise des Municipalités



FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Introduction

1. Peut-on parler de la gestion des lacs sans aborder l'ensemble du bassin hydrographique?
2. Quant est-il des compétences des municipalités à cet égard?
3. Quels sont les acteurs concernés par la gestion de l'eau?



Loi sur les compétences municipales

- La loi sur les compétences municipales et la gestion des cours d'eau et des lacs regroupe, modernise et simplifie une centaine de dispositions législatives.
- La MRC pourrait adopter des règlements sur toutes matières relatives à l'écoulement des eaux.
- La MRC peut réaliser des travaux favorisant la création, l'aménagement et l'entretien d'un cours d'eau de sa compétence.



Loi sur les compétences municipales

- Les pouvoirs de la MRC sur les lacs limités aux travaux de régularisation du niveau de l'eau et ceux d'aménagement d'un lac.
- La municipalité locale peut intervenir sur les rives d'un lac, par exemple pour des travaux d'aménagement et adopter des règlements en vertu de la LAU.



Politique de la protection des rives du littoral et des plaines inondables

- Gestion des rives, du littoral et des mesures particulières de protection sur le territoire de la MRC.
- Les citoyens peuvent réaliser des travaux à des fins privées et sont soumis aux articles 113, 115 et 116 de la LAU.
- Le MDDEP et MRNF émettent des autorisations sur les lacs et cours d'eau.



Politique de la protection des rives du littoral et des plaines inondables

- La vitesse des embarcations à moteur
- Le pouvoir des municipalités locales
- McCloud contre la Ville de Saint-Sauveur
- Loi fédérale sur la marine marchande



**Qui, sur le territoire d'une MRC,
devrait régir l'ensemble des
problématiques liées aux lacs
et cours d'eau?**

La gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants — Ce que c'est :

- Amont, aval
- Concertation gestionnaires et utilisateurs
- Gestion intégrée
- Échelle de bassin versant



La gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants — Les acteurs en présence

- Gouvernement
- MRC
- Municipalités locales
- Citoyens

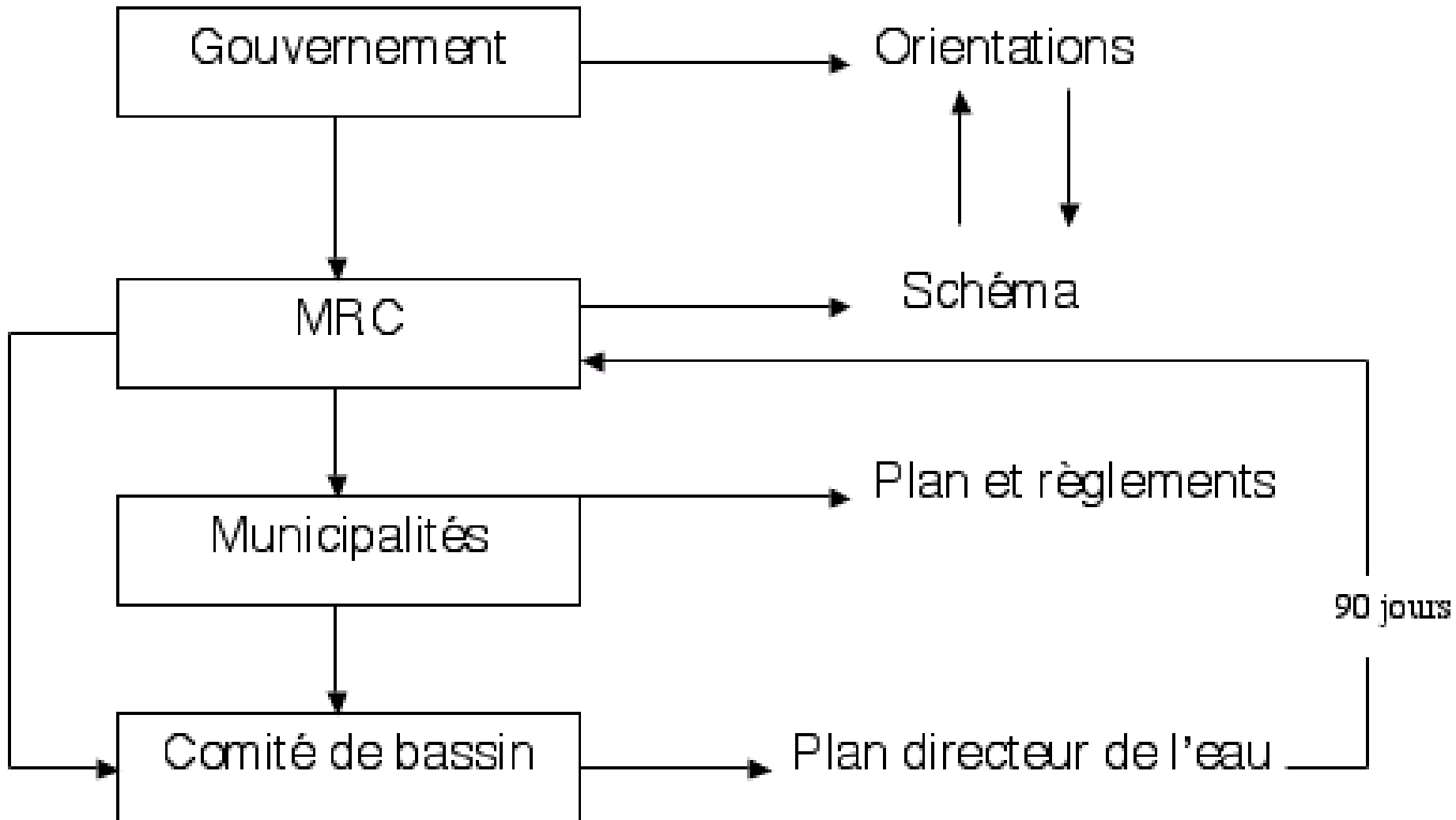


La gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants — Ce que cela pourrait être :

- Une réflexion pour gérer tout le bassin hydrographique.
- Une réflexion qui implique tous les acteurs concernés.



La gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants



La gestion intégrée de l'eau à l'échelle des bassins versants

- Un gain pour tous les acteurs concernés
 - Gouvernement
 - MRC
 - Municipalités locales
 - Citoyens
- Le financement



Conclusion

- Renforcer le pouvoir des MRC
- Gérer l'entièreté d'un bassin hydrographique
- La protection des lacs dans l'ensemble du bassin hydrographique

